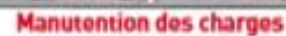
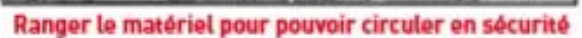
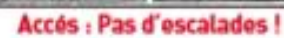


Risque effondrement des planchers, basculement de l'échafaudage, chute de hauteur ou de plain-pied



**IL FAUT SIGNALER AU CHEF
TOUTE ANOMALIE CONSTATÉE**

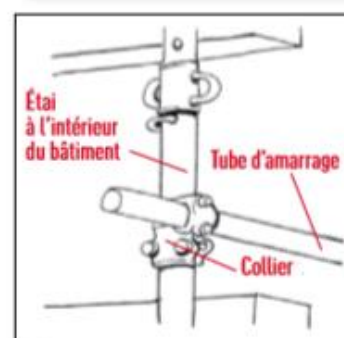
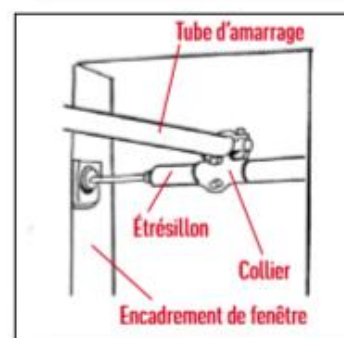
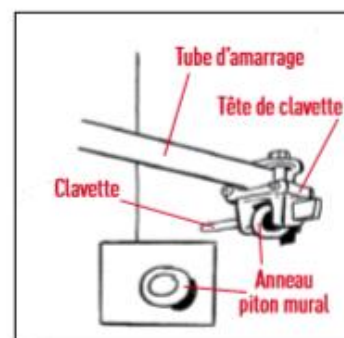
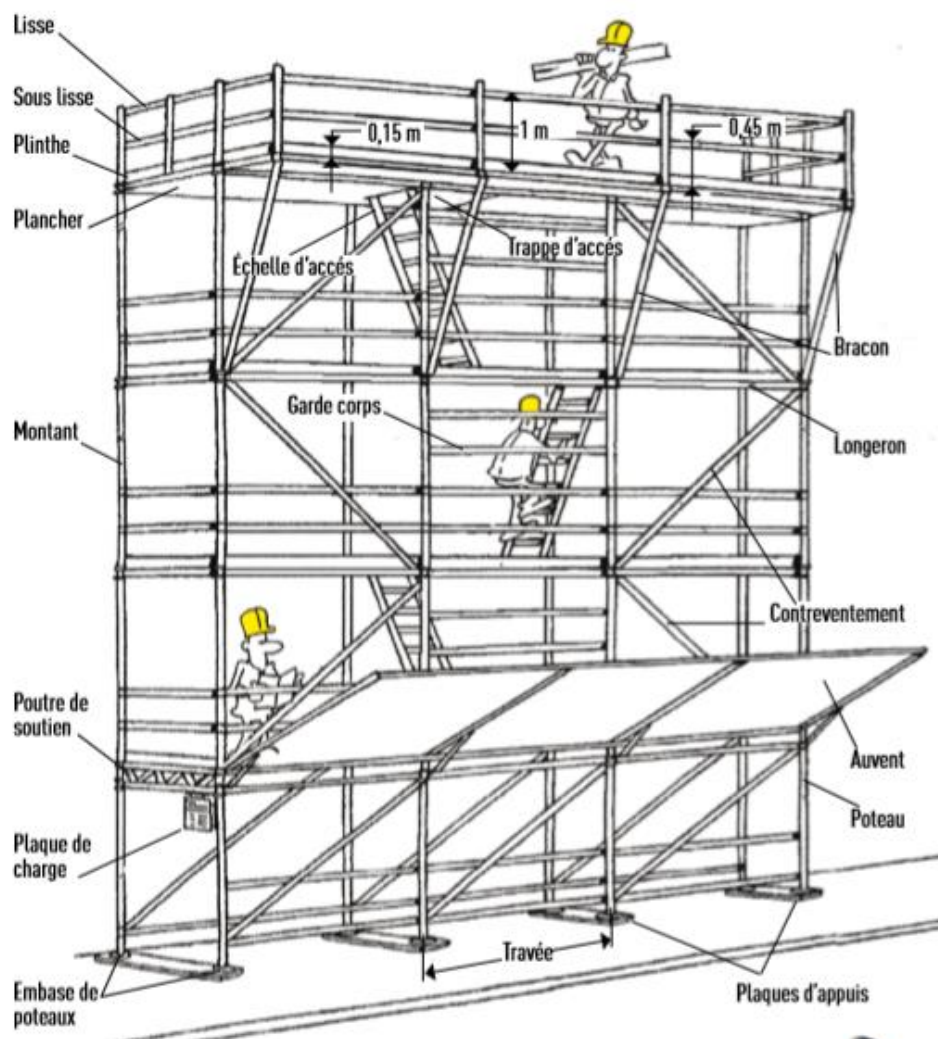


**LE MONTAGE D'UN ÉCHAFAUDAGE NE S'IMPROVISE PAS
IL DOIT ÊTRE RÉALISÉ PAR DES GENS FORMÉS**



**AVANT D'ÊTRE DEMANDÉ UNE FICHE D'ADÉQUATION DOIT ÊTRE REMPLIE,
ELLE DOIT DONNER LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :**

- Le lieu de montage de l'échafaudage (chantier, bâtiment, intérieur, extérieur, etc...)
- La date de montage et la durée approximative d'utilisation
- La nature des travaux à réaliser (ravalement, peinture, etc...)
- Le nombre de niveaux (hauteur) et le nombre de travées (longueur)
- La charge d'exploitation. Dans tous les cas ne pas dépasser 200 kg par m²
- Le nombre de niveaux chargés simultanément
- La distance souhaitée par rapport à l'ouvrage (max 20cm de la construction). Si plus, demander des protections collectives.
- Nature du ou des sols pour les appuis (terrain naturel, béton, terrain compacté, etc...)
- Inclinaison du sol d'appui si celui-ci n'est pas plat
- Obstacles en façade pouvant modifier la structure de l'échafaudage
- Contraintes climatiques (exposition au vent, ensoleillement)
- Risque électrique (présence d'une ligne aérienne)
- Ancrages : nature des façades, présence de fenêtres
- Besoin ou non d'un moyen de levage solidarisé à l'échafaudage
- Besoin ou non d'un moyen de d'évacuation des gravats
- Besoin ou non d'une recette pour la réception des matériaux
- Besoin spécifiques en énergie : eau, air, électricité
- Equipements particuliers : auvent, filet gravats, bâche de protection, etc...
- Modifications prévisibles et dates approximatives



**LE MONTAGE DE L'ÉCHAFAUDAGE UNE FOIS MONTÉ FAIT
L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION AVANT UTILISATION
VEILLER AU RESPECT DE LA PLAQUE DE CHARGE**

